

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

COMPTE RENDU

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Céline VIRETTI, Paul GAILLARD, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Marie-France FANTAUZZO, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, Bruno SBLANDANO, Aurélie GROSSO, Michèle BOURGUE, Michel ROUSSIER, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI,

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :

- David MANDINE à Céline VIRETTI
- Jean-Marie LEBRE à Isabelle RICARD
- Pascal BREBION à Didier JEAN
- Amor BOUKHECHAM à Gérard COUSTABEAU
- Véronique TEVERINI à Régis POSTIAUX
- Julie PORTEBOEUF à Marc GOFFIN

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD.

Procès-verbal Conseil Municipal du 10 Décembre 2020

Monsieur le Maire en donne lecture et demande s'il y a des questions, il n'y en a pas.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises – application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 01/21 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ABBAYE DE SILVACANE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PATRIMOINE ART ET CULTURE

- Vu la demande de l'Association Patrimoine Art et Culture,
DECIDE d'approuver la convention avec l'Association Patrimoine Art et Culture pour la mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane pour divers évènements culturels de l'année 2020. DIT que les locaux de l'Abbaye sont mis à disposition de l'Association Patrimoine Art et Culture à titre gratuit. DIT que l'Association bénéficiaire s'acquittera de la somme de 610 € correspondant aux frais de gestion.

N°02/21 – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE LOGEMENT DE SECOURS – HAMEAU DE LA BAUME

- Vu la demande d'un administré,
DECIDE d'approuver la convention d'occupation précaire d'un logement de secours situé au Village de Vacances de la Baume, telle qu'elle est présentée. DIT que cette location est consentie moyennant une

indemnité d'occupation de 75 € par semaine, majorée d'une indemnité forfaitaire de 11,12 € par semaine au titre du chauffage du logement.

DIT que la présente location est consentie et acceptée pour une durée déterminée de quinze jours renouvelable 2 fois, qui commencera à courir à compter du 11 Janvier 2021 pour se terminer le 26 Janvier et en cas de renouvellement au 7 Mars 2021.

N°03/21 – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX A L'ASSOCIATION L'ACCUEIL – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'EXERCICE 2021

- Considérant la demande de renouvellement de l'association l'Accueil, DECIDE de renouveler la convention de mise à disposition de locaux communaux à l'association L'ACCUEIL ci-annexée, pour une durée d'un an (1 an). Elle ne peut être reconduite que de façon expresse. DIT que la convention est conclue du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

N°04/21 – APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES AU VILLAGE DE VACANCES DE LA BAUME

- Vu la nécessité d'actualiser les tarifs applicables au Village de Vacances de la Baume, DECIDE d'actualiser les tarifs du Village de Vacances de la Baume tels qu'ils sont présentés. DIT que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} Janvier 2021.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU DEPLACEMENT EN SOUTERRAIN DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE L'AVENUE DE LA DURANCE ENTRE LA COMMUNE ET ORANGE

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le projet de convention tel qu'il est présenté. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention. Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC) OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le rapport d'activités de l'exercice 2020 de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), tel qu'il est présenté.

BUDGET PRIMITIF 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME (EPIC)

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (27) Monsieur JEAN n'ayant pas pris part au vote, approuve le budget de l'office municipal de tourisme 2021 (EPIC) comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	3 579,95 €	3 579,95 €
Exploitation	291 822,95 €	291 822,95 €
TOTAL	295 402,90 €	295 402,90 €

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention annuelle d'objectifs avec l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Dit que la présente convention est établie pour la période du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2021

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 tel qu'il est présenté.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2020 (hors RAR) selon le détail ci-dessous :

CHAPITRE		MONTANT BP 2020 en €	AUTORISATION 2021 en €
020	Dépenses imprévues	210 738.75	52 684.69
10	Dotations, fond divers et réserves	553 941.49	138 485.30
20	Immobilisations incorporelles	286 361.51	71 590.38
204	Subventions d'équipement versées	10 000.00	2 500.00
21	Immobilisations corporelles	1 053 624.80	263 406.20
23	Immobilisations en cours	4 949 699.88	1 237 424.97
27	Autres immobilisations financières	11 126.00	2 781.50
458102	Convention de gestion pluviale	30 318.00	7 579.50
458104	Convention de gestion ZA	727.00	181.75
458105	Convention de gestion DECI	8 211.00	2 052.75
458107	Convention de gestion Assainissement	23 760.00	5 940.00
Total		7 138 508.43	1 784 627.04

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE DU VILLAGE DE VACANCES DE LA BAUME

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2020 (hors RAR) selon le détail ci-dessous :

CHAPITRE		MONTANT BP 2020 en €	AUTORISATION 2021 en €
21	Immobilisations corporelles	28 993.29	7 248.32
Total		28 993.29	7 248.32

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE DE L'ABBAYE DE SILVACANE

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2020 (hors RAR) selon le détail ci-dessous :

CHAPITRE		MONTANT BP 2020 en €	AUTORISATION 2021 en €
20	Immobilisations incorporelles	76 966.80	19 241.70
21	Immobilisations corporelles	77 000.00	19 250.00
23	Immobilisations en cours	650 855.52	162 713.88
Total		804 822.32	201 205.58

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE DU COMPTOIR-BOUTIQUE DE L'ABBAYE DE SILVACANE

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2020 (hors RAR) selon le détail ci-dessous :

CHAPITRE		MONTANT BP 2020 en €	AUTORISATION 2021 en €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000.00	16 250.00
20	Immobilisations incorporelles	15 000.00	3 750.00
21	Immobilisations corporelles	10 000.00	2 500.00
23	Immobilisations en cours	55 386.91	13 846.73
Total		145.386,91	36.346,73

CONVENTION METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE – PRESTATION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO – DATA PROTECTION OFFICER) MUTUALISE

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les termes de la convention de mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données (DPO – Data Protection Officer) entre la commune et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mutualisation de la fonction de DPO avec la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ainsi que tout document se référant à cette affaire. Dit que les crédits afférents seront inscrits au budget correspondant.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne en qualité de représentants de la Commune :

Représentants titulaires :

- Didier JEAN
- Frédéric VANDENBOSSCHE
- Isabelle RICARD

Représentants suppléants :

- Jean-Marie LEBRE
- Marie-Line MICHELOTTI
- Audrey SERAFINI

AUTORISATION D'ACCUEIL DE SERVICES CIVIQUES AU SEIN DE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON ET LE DEPOT DE LA DEMANDE DE RENOUELEMENT DE L'AGREMENT AUPRES DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de renouvellement d'agrément auprès de l'Agence du service civique et à signer les contrats d'engagement avec les jeunes volontaires. Précise que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés), article 6218 (autre personnel extérieur) du budget.

CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE POUR LA REALISATION D'UNE MAISON DE SANTE

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la vente d'une partie des parcelles AS 143 et AS 144 d'une surface totale de 575 m² à la SCI Maison de Santé Pluri professionnelle de La Roque d'Anthéron, ou toute personne s'y substituant. Décide que l'ensemble des impôts, émoluments et frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur. Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant.

APPEL POUR LE MAINTIEN DES TRESORERIES DE PROXIMITE

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, formule le souhait de maintenir la Trésorerie de proximité telle qu'installée à Lambesc. Signe l'appel pour le maintien des trésoreries de proximité et demande au Gouvernement de suspendre ce projet et son calendrier.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 22 Janvier 2021



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS